



# Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau



Invitation aux Pekuakamiulnuatsh

## RENCONTRE PUBLIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

**Mercredi 30 août 18 h 30  
Site Uashassihtsh de Mashteuiatsh**

### Programme d'aide pour l'achat de produits d'hygiène durables

La Santé des jeunes et des familles tient à vous rappeler que les frais liés à l'achat de couches lavables ou de produits d'hygiène durables peuvent vous être remboursés jusqu'à concurrence de 100 \$.

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean subventionne à 50 % l'achat de produits d'hygiène durables jusqu'à un maximum de 50 \$. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan octroie également un montant maximum de 50 \$. Comme il y a une grande variété de produits et de prix, aucun coût minimal d'achat n'est requis. L'achat doit avoir été effectué dans les 12 derniers mois pour chaque résident demeurant à la même adresse.

Les produits admissibles à la demande d'aide financière sont : les couches lavables, les produits d'hygiène durables, les culottes menstruelles, les coupes menstruelles, les serviettes hygiéniques, les protections protège-dessous lavables et les culottes absorbantes lavables.

Nous vous invitons à adopter une solution écologique et économique. Pour soumettre une demande, remplissez le formulaire disponible en ligne au [mashteuiatsh.ca](http://mashteuiatsh.ca) dans la section « Calendrier des collectes ».

### Service de traitement des insatisfactions et des plaintes des usagers

Saviez-vous qu'un service de traitement des *insatisfactions et des plaintes des usagers* est en place chez Pekuakamiulnuatsh Takuhikan? En effet, l'outil de gestion vise à assurer une amélioration continue de l'offre de service, de l'approche client, des programmes et des encadrements offerts par l'organisation.

Le principal objectif du *Règlement sur la gestion des insatisfactions et des plaintes des usagers* est de veiller à la satisfaction des usagers de services par le biais d'une saine communication avec l'administration et d'offrir un processus indépendant qui assure l'intégrité du processus de traitement des plaintes.

Le traitement des *insatisfactions et des plaintes* repose sur une approche centrée sur les besoins, le dialogue et l'ajustement mutuel. Ce processus de règlement à l'amiable vise à rétablir une saine communication entre les personnes concernées. Ainsi, une étape préalable au « traitement des insatisfactions » a été mise en place afin de permettre aux usagers de s'exprimer, d'émettre des commentaires, de dénoncer des injustices ou toute autre forme d'insatisfaction qui les concernent, sans pour autant envisager le recours à une plainte.

Si vous désirez soumettre une insatisfaction ou une plainte, contactez Anne Casavant, conseillère au service aux membres et ressource en accompagnement, au 418 275-5386, poste 1439 ou par courriel à l'adresse [anne.casavant@mashteuiatsh.ca](mailto:anne.casavant@mashteuiatsh.ca).



# Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

## Bel été au camp de jour Mamu Metuetau

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan remercie les animatrices du camp de jour Mamu Metuetau ainsi que les enfants qui l'ont fréquenté cet été pour le bon fonctionnement des activités. L'unité Mobilisation communautaire, événements, sports espère vous revoir l'an prochain!

Du 3 juillet au 11 août 2023, 58 enfants ont participé à diverses activités culturelles, sportives et récréatives tout au long de l'été. Les jeunes étaient accompagnés de six animatrices, de deux accompagnatrices de soutien, d'une coordonnatrice et d'une responsable.

Dans le souci d'une amélioration contenue des services offerts, l'unité Mobilisation communautaire, événements, sports et loisir annonce que le camp de jour Mamu Metuetau a été visité par l'Association des camps du Québec (ACQ).

L'installation a rempli avec succès les critères, soit plus de 45 balises, pour être certifiée conforme au Cadre de référence par l'organisme provincial cet été. Ces critères comprennent la sécurité (les activités, l'équipement, les installations, etc.), l'encadrement (la formation des animateurs), la qualité de l'environnement et de l'alimentation ainsi que la programmation proposée.



## Vaccination contre le Zona

La vaccination constitue la meilleure protection contre le zona et ses complications.

Le zona est une maladie qui apparaît chez les personnes ayant déjà eu la varicelle. Le zona provoque une éruption cutanée douloureuse et peut être grave chez certaines personnes. Le risque de zona est plus élevé chez les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Le vaccin Shingrix est un vaccin destiné à prévenir le zona.

Le programme des Services de santé non assurés (SSNA) pour les Premières Nations et les Inuits rend maintenant admissible le vaccin Shingrix à titre de médicament couvert, sans autorisation préalable des SSNA, pour les personnes de 60 ans et plus. Une ordonnance médicale est requise pour obtenir le vaccin pour les personnes de 50 à 79 ans.

Le vaccin est administré en 2 doses, à un intervalle de 2 à 6 mois. Pour optimiser la protection offerte par le vaccin, il est important de recevoir les 2 doses.

Pour plus d'information sur la vaccination contre le zona, consultez votre médecin de famille, une infirmière en santé publique du Centre de santé au 418 275-5386, poste 1350, ou votre pharmacie.

